

CHARTRE DU PÊCHEUR

- 1/ Je respecte une distance de 4 m à gauche et à droite avec un autre pêcheur**
- 2/ Si je discute avec un promeneur ou pêcheur, je respecte une distance de sécurité**
- 3/ Si je déjeune sur place, je respecte une distance de sécurité**
- 4/ Lors d'un contrôle, je montre de manière claire ma carte de sorte à ce que le contrôleur ne la touche pas**

Si ces mesures ne sont pas respectées, la mairie se réserve le droit de fermer immédiatement l'étang pour la pêche.

Fait à Chef-Boutonne, le 15 mai 2020
Le Maire, Fabrice MICHELET

